

## **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **Aux contribuables de la Municipalité de Boischatel**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

**QUE** Le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Boischatel pour les exercices financiers 2022-2023-2024 est déposé au bureau du greffier-trésorier adjoint, au 45, rue Bédard à Boischatel.

**QUE** Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière aux heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30).

**QU'EN** conformité avec l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi avant le 1<sup>er</sup> mai 2022, en personne ou par courrier recommandé, au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, sise au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer (Québec) GOA 1N0. Pour être recevable, la demande de révision doit être faite sur la formule prescrite à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent exigible correspondant à la nature de la demande de révision.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 15 NOVEMBRE 2021.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre treize heures (13 h) et seize heures (16 h), le 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 15<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2021.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint